

Conseil Communautaire

Délibération n°232026

Jeudi 12 février 2026 – 17h00



L'an deux mille vingt-six et le 12 février à 17h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle Georges Frêche, commune de Villetelle, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mme Véronique MICHEL, MM. Stéphane DALLE, Pascal CHABERT, Mmes Catherine MOREL-SAVORNIN, Viviane BONFILS, M. Stéphane ALIBERT, Mme Marie PAPAÏX, M. Laurent GRASSET, Mme Isabelle AUTIER, M. Michel CRECHET, MM. Noureddine BENIATTOU, Claude REMESY, Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET LAPORTE, M. Patrice SPEZIALE, Mme Julie CROIN, MM. David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Yves QUESADA, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Yves PERSON, Mmes Christine MATEO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, Mme Paulette GOUGEON représentée par Jérôme BOISSON, M. Michel GALKA représenté par Stéphane DALLE, Mme Sylvie THOMAS représentée par Viviane BONFILS, Mme Annabelle DALLE représentée par Isabelle AUTIER, Mme Corinne POLERI représentée par Pascal CHABERT, M. Norbert TINEL représenté par Jean-Jacques ESTEBAN, M. Joël INGUIMBERT représenté par Patrice SPEZIALE et Mme Anne-Sophie DIAZ représentée par David COULOMB.

Absent excusé : M. Jean-Pierre BERTHET.

Secrétaire de séance : Mme Cécile VASSE.

Objet : Attribution d'une subvention au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) pour l'année 2026

Monsieur Patrick Mary, Vice-Président délégué à l'insertion professionnelle, rappelle au conseil que la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo contribue à 1/3 du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ), piloté par la Mission Locale de la Petite Camargue Héraultaise, destiné à financer des actions de soutien pour les jeunes en difficulté en termes de subsistance, de logement, de mobilité ou de formation, contribuant pour les 2/3 restants.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, 89 dossiers ont ainsi été présentés à ce titre.

Il est constaté une baisse du nombre de dossiers par rapport à 2024 (114 dossiers). Cette baisse s'explique par la notification tardive des crédits FDAJ qui a conduit la Mission Locale à la prudence et à prioriser les demandes de subsistance.

Pour l'année 2025, le Département de l'Hérault a participé à hauteur de 25 900 € et Lunel Agglo a autorisé l'attribution d'une subvention de 12 950 € au FDAJ.

Pour l'année 2026, le Conseil Départemental de l'Hérault reconduit sa participation à l'identique. Ainsi, afin de conserver la répartition de financement du FDAJ, il est proposé au conseil communautaire de reconduire également sa participation, soit un montant de subvention à 12 950 €, et réparti comme présenté ci-dessous.

PREVISIONNEL 2026

Lunel Agglo	12 950 €
Conseil Départemental de l'Hérault	25 900 €
TOTAL 2026	38 850 €

ACTIONS COLLECTIVES	13 850 €
Découverte des métiers de l'animation, passage du BAFA PSC 1	4 000 €
Un temps pour soi	4 500 €
Métiers de la surveillance de baignade : Priorité de notre territoire, Passage du BNSSA	5 350 €

AIDES INDIVIDUELLES 2026	25 000 €
---------------------------------	-----------------

Pour l'année 2026, il est demandé à la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo de participer au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) à hauteur de 12 950 €, au regard du montant du soutien financier du Conseil Départemental de l'Hérault qui s'élève à 25 900 €.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **Monsieur le Vice-Président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, mesdames Martine Dubayle-Calbano et Cécile Vasse, représentantes de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo au sein du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) ne prenant part ni au débat, ni au vote.

APPROUVE l'attribution d'une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) à hauteur de 12 950 € pour l'année 2026,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON
Président de la Communauté
d'Agglomération Lunel Agglo



POUR EXTRAIT CONFORME

Cécile VASSE
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le
Publication du

26/02/26

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260226-232026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex